

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

SYNTHESE MENSUELLE DE RENSEIGNEMENTS
JUILLET 1994.

Situation générale :

- L'avancée du F.P.R. et la tombée de la ville de GISENYI, le 15 juillet 1994 ont eu pour effets de provoquer un exode massif de près de deux millions de personnes vers GOMA au ZAIRE, ainsi que vers le sud-ouest du pays, dans une zone humanitaire sûre, instaurée par la FRANCE.
- L'arrivée au poste frontière de CYANGUGU-BUKAVU s'est opérée principalement dans la semaine du 18 au 24 juillet 1994. L'afflux de cette population s'est relativement calmé et à ce jour, quelques centaines de personnes passées au ZAIRE commencent à revenir chaque jour au RWANDA, dans la Z.H.S où les forces Françaises de l'Opération Turquoise assurent leur protection.

Situation humanitaire :

- En réponse à ce déplacement massif, les forces Françaises ont été amenées à distribuer de la nourriture, tant dans le but d'enrayer l'exode, que d'assurer un minimum vital à cette population en déroute. Celle-ci a de énormes difficultés d'approvisionnement car les structures de distribution de nourriture sont inexistantes dans l'état actuel du RWANDA.
- De la nourriture et des médicaments ont été distribués à des dispensaires et des orphelinats de la Z.H.S, après que les délégués aux affaires civiles humanitaires aient procédé à leur réactivation.
- Au niveau santé, seuls 07 cas de choléra ont été recensés dans la Z.H.S ce en bordure de BUKAVU au ZAIRE.
- Les organisations non gouvernementales, qui au départ de l'opération Turquoise ne s'étaient manifestées que timidement, semblent devenir plus actives et vouloir reprendre les choses en mains.
- Si l'aide humanitaire est encore insuffisante, le tonnage des arrivées est en augmentation, ce qui est bon signe.

Politique intérieur :

- Le cessez le feu, effectif depuis le 19 juillet 1994 est respecté. Seules des exactions de pillards et d'éléments incontrôlés ont été constatées.
- A CYANGUGU, les autorités administratives ont quitté la Préfecture. Un sous-préfet assure un semblant d'intérim et ce à la demande des autorités militaires Françaises. Un comité préfectoral intérimaire de sécurité vient d'être mis en place.

- Les autres administrations (Justice, Transport, Education...) sont inexistantes.
- La présence des militaires du F.P.R dans la Z.H.S est strictement interdite. Quant aux ex-forces armées Rwandaises, elles doivent avoir quittées le pays pour le 31 juillet 1994.
- Plus aucun membre de l'ancien gouvernement ne se trouve dans la Z.H.S

Activité internationale :

- Le sort tragique des personnes déplacées, ayant ému l'opinion publique internationale, a fait que les grandes puissances se sont mobilisées pour venir en aide à la population.
- Depuis plusieurs jours sont arrivés sur place principalement, des Américains, des Anglais et des Allemands. Ces pays veulent apporter de l'aide humanitaire et médicale.

Activité diplomatique :

- Le 31 juillet 1994, Monsieur Edouard BALLADUR, Premier Ministre, accompagné de Mr François LEOTARD, Ministre de la Défense, de Mr Michel ROUSSIN, Ministre de la Coopération et de Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, Ministre à l'Action Humanitaire ont rendu visite aux forces Françaises de l'Opération Turquoise.
- Plusieurs ambassadeurs, diplomates étrangers, ainsi qu'une délégation de parlementaires Français se sont également rendus courant juillet dans la Z.H.S pour y rencontrer les militaires Français.

Forces Françaises de l'Opération Turquoise :

- La présence de militaires Français est très appréciée par la population. Aucun incident n'a été déploré. Cette même population est hostile à leur départ et à leur remplacement par la MINUAR II, qu'elle considère comme l'alliée du F.P.R.
- En l'absence de toutes forces représentatives dans la Z.H.S, les militaires Français y assurent la sécurité des personnes et des biens.

Moral des troupes :

- Le moral des troupes est bon. Le personnel est convaincu du bien fondé de son action.
- Le mauvais fonctionnement de l'acheminement du courrier et des approvisionnements (cigarettes, boissons diverses) est mal perçu.
- L'attribution de la Franchise Postale a fait l'unanimité du personnel.

Activité judiciaire :

- Sept procès-verbaux ont été établis pour le mois de juillet 94. Six renseignements militaires et un renseignement judiciaire.
- Aucun accident de la circulation n'a été constaté.

Le MDL/C
Commandant la brigade Prévôtale
de CYANGUGU (Rwanda).

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 601153 du 12 MAR 2021

.../...

805

Destinataires :

Mr le Général , Commandant les Forces Françaises de l'Opération TURQOISE.
Mr le Général , Commandant la Gendarmerie Outre-Mer à ARCUEIL (94).
Mr le Lt-Colonel , Commandant l'E.M.T sud à CYANGUGU .
Archives brigade prévôtale CYANGUGU .

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021